

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Patrick Langlois nommé maire suppléant de Brossard

Brossard, le 29 août 2022 – Lors de l'assemblée publique du 24 août dernier, le conseil municipal de Brossard a désigné M. Patrick Langlois, conseiller municipal du district 4 (secteurs P-V), pour agir à titre de maire suppléant. Cette nomination est entrée en vigueur le 24 août 2022, et ce, pour une durée indéterminée.

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire ou est dans l'impossibilité de remplir les devoirs liés à sa charge. À ce titre, Monsieur Langlois pourrait être appelé à soumettre à ses collègues toutes informations et suggestions relatives au bien-être et au progrès de la communauté brossardoise pour adoption par le conseil des règlements, résolutions, obligations ou contrats octroyés par la Ville. De plus, il pourrait s'assurer que les dispositions contenues aux règlements soient fidèlement et impartialement mises à exécution.

Enfin, mentionnons que le maire suppléant pourrait également être appelé à maintenir l'ordre et le décorum en présidant une séance du conseil de Ville ou à adresser la parole à divers intervenants en lien avec la Ville.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, une municipalité est tenue d'avoir en tout temps une mairesse suppléante ou un maire suppléant.

Bas de vignette : Lors de l'assemblée publique du 24 août, le conseil municipal de Brossard a désigné M. Patrick Langlois, conseiller municipal du district 4 (secteurs P-V), pour agir à titre de maire suppléant, et ce, pour une durée indéterminée.

– 30 –

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél.: 450 923-6311

brossard.ca

 brossard